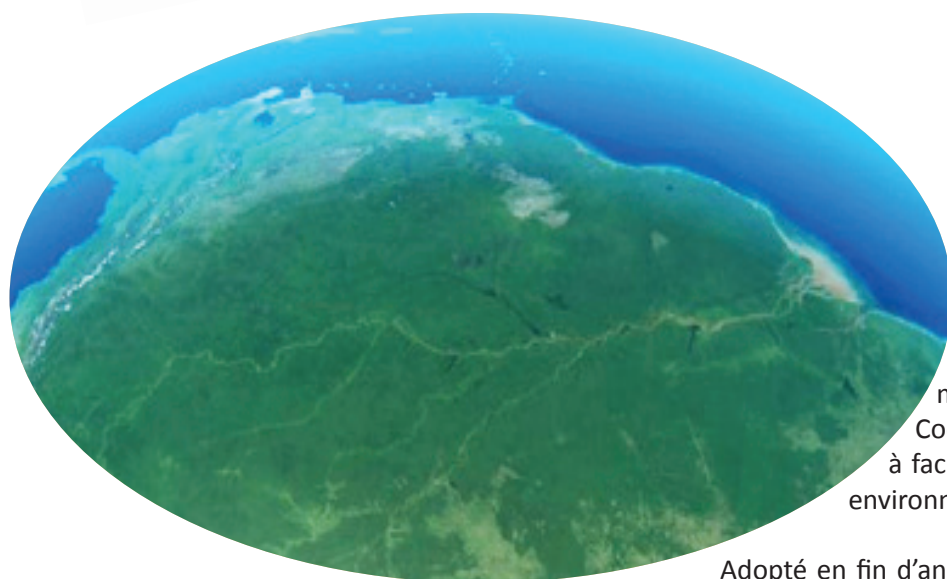




Toute l'Info Europe en Guyane

N°3 - Septembre 2016



PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERREG AMAZONIE

Outil du fonds européen de développement régional (FEDER), le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) vise à faciliter l'intégration de la Guyane dans son environnement régional.

STRATÉGIE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL AMAZONIE 2014-2020

Montant de la participation de l'Union Européenne
Fonds FEDER

	Transfrontalier	Transnational
Renforcement de l'offre de transport	Axe 1 6 millions €	Axe 2 291 000 €
Protection et valorisation des patrimoines naturel et culturel de la zone	Axe 3 3,25 millions €	Axe 4 1,725 millions €
Problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les populations les plus vulnérables	Axe 5 2,88 millions €	Axe 6 2,025 millions €
Améliorer la compétitivité des entreprises	Axe 7 828 000 €	Axe 8 400 000 €
Les axes 9 et 10 sont consacrés à l'assistance technique du programme.		

Adopté en fin d'année 2015, le PCIA s'adresse aux Etats du plateau des Guyanes que sont la Guyane, le Nord-Brézil (Para, Amapa, Amazonas), le Suriname et le Guyana. **18,9 millions d'euros** qui seront consacrés à ce programme composé d'un **volet transfrontalier** (Guyane, Suriname, Amapa) à hauteur de 14,1 millions d'euros et d'un **volet transnational** (Guyane, Suriname, Amapa, Para, Amazonas, Guyana) de 4,8 millions d'euros.

Ce programme est le fruit d'un travail concerté entre la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'Etat, le CNES, les états frontaliers et la société civile (acteurs socio-économiques, environnementaux, scientifiques, culturels...) afin qu'il reflète les stratégies et les besoins des acteurs du territoire. Ces partenaires locaux participent au financement des projets en fonction des enjeux ce qui permet d'avoir une **enveloppe totale estimée à 27 millions d'euros pour le PCIA.**

La CTG en tant qu'autorité de gestion va ainsi organiser le premier Comité de suivi et de programmation du PCIA au cours du mois d'octobre 2016. Tous les partenaires et la commission européenne seront réunis pour discuter de la gouvernance et faire le point sur les dossiers qui seront soutenus dans le cadre de ce dernier. Ce comité devrait se tenir une fois par an pour définir les orientations de l'année. Les agents du Pôle Affaires Européennes prendront le relais pour suivre les avancées des projets retenus et recevoir les projets déposés au fil de l'eau. ■

STRUCTURES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

- ✦ **Autorité de gestion** : Collectivité Territoriale de Guyane
- ✦ **Autorité de certification, et de paiement** : Direction Régionale des Finances Publiques
- ✦ **Autorité d'audit** : Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles des opérations (CICC)

LE PO-FEAMP DU NATIONAL AU RÉGIONAL

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), anciennement Fonds Européen pour la Pêche (FEP), adopté le 3 décembre 2015 reste sous l'autorité de gestion de l'État, via la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA). La DPMA a désigné officiellement la CTG comme organisme intermédiaire du PO FEAMP le 10 Août 2016.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) gère ainsi les mesures déléguées aux régions afin de prendre en compte les spécificités du territoire. Ce sont donc 8,1 millions d'euros (hors Plan de Compensation des Surcoûts) qui sont consacrés au soutien des investissements productifs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Désormais, avec la signature de la convention avec l'État, la collectivité va pouvoir procéder à l'instruction des dossiers. L'ouverture

officielle des mesures est conditionnée par la DPMA, elles seront lancées entre le dernier semestre 2016 et le premier semestre 2017 afin de sélectionner les premiers bénéficiaires.

Toutefois, pour qu'une demande d'aide soit admissible au titre du FEAMP, la demande doit être introduite avant l'achèvement de l'opération.

Une production locale durable des entreprises : productivité et compétitivité !

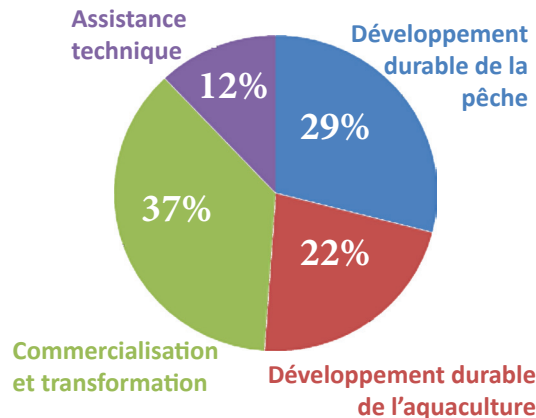
Si vous avez un projet en cours, vous pouvez manifester votre intérêt en déposant votre demande de financement (un simple courrier, précisant l'intitulé du projet et son coût prévisionnel) **auprès du Pôle Affaires Européennes.**

Dès l'ouverture de la mesure, il vous sera transmis le formulaire de demande d'aide et les modalités de constitution du dossier afin que vous puissiez déposer votre demande complète en vue de lancer l'instruction. ■

PRINCIPAUX ENJEUX DU FEAMP

- **Structurer et développer les secteurs pêche et aquacole** (*favoriser la compétitivité des entreprises*)
- **Moderniser ces filières** (*promouvoir l'emploi*)
- **Développer la transformation et la commercialisation** (*assurer un débouché au producteur*)
- **Veiller au respect de l'environnement** (*développement durable*)

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE FEAMP RÉGIONAL



PLAN DE COMPENSATION DES SURCOÛTS

Toutes les entreprises des filières pêche et aquacole ayant une activité de production, de transformation et/ou de commercialisation peuvent bénéficier d'une compensation par tonne en poids vifs de produits commercialisés. Cette demande d'aide doit être déposée pour chaque semestre à une date fixe (hormis pour les années 2014 et 2015).

Exemple : pour les pêcheurs côtiers pour chaque tonne pêchée et vendue, ils peuvent bénéficier d'une aide de 549,15 €/tonne de poids vifs

	PÉRIODE D'ÉLIGIBILITÉ	DÉPÔT DES DOSSIERS
2014	01/01/2014 au 31/12/2014	15/12/2016
2015	01/01/2015 au 31/12/2015	
2016	01/01/2016 au 30/06/2016	15/03/2017
	01/07/2016 au 31/12/2016	

Pour obtenir les formulaires de demande d'aide de la mesure 70, veuillez prendre l'attache de Mélanie Fontaine au 0594 275966 ou par mail : melanie.fontaine@ctguyane.fr ou directement auprès du Pôle Affaires Européennes

BILAN D'1 ANNÉE DE PROGRAMMATION 2015-2016

62 MILLIONS €

Après une année de mise en place des règles et procédures, des supports techniques, des modes d'analyses, de conception de fiches types en fonction des fonds, des mesures... pour la programmation 2014-2020, les premiers dossiers programmés ont été validés en juillet 2015. Ce sont 62 millions d'euros qui accompagnent la réalisation de projets de développement en Guyane tous fonds confondus (FEDER, FEADER, FEAMP, FSE).

Le train est maintenant en marche, 8 AMI ont été lancés en matière de tourisme, d'économie, de recherche... et d'autres sont à venir. Ce sont 345 dossiers déposés via ce dispositif qui permet de répondre à un besoin spécifique du territoire. Bien qu'une grande partie des dossiers provienne de l'île de Cayenne, des porteurs de projets de tout le territoire guyanais sont soutenus.

L'animation et la communication se développent progressivement. Depuis le début de l'année, treize sessions d'informations territorialisées se sont tenues. Un comité de suivi a été organisé en avril et deux autres doivent voir le jour en octobre et novembre prochain. De nouvelles brochures ont été réalisées sur les AMI, les obligations de publicité, les indicateurs, le guide du PCIA et la présentation du PCIA, et bientôt un nouveau site internet Europe-Guyane.

Près de **58 millions euros de FEDER programmés** en septembre 2016 soit X dossiers. Au bout d'un an de programmation tous axes confondus, cette dernière atteint **14,37% de la maquette PO FEDER-FSE**. Ces projets émanent principalement de l'axe 1 (Recherche, innovation, PME), 4 (Infrastructures de base et équipements collectifs) et 7 (Formation).

Coté
FEDER
FSE

33 dossiers programmés pour un montant global de plus de **2 millions d'euros**. Des dossiers relevant principalement de la mesure 16 (Information et diffusion de connaissances). Le PDRG se met en place doucement avec l'ensemble des partenaires. L'année 2016-2017 devrait faire décoller les subventions dans ce fonds.

Coté
FEADER

LE TOP 3

LES PLUS GROS PROJETS DÉPOSÉS (CÔÛT TOTAL)

- 1** **VOLTALIA**
Biomasse à Cacao
34 millions €
- 2** **ABIODIS**
Biomasse à Saint-Georges
20,5 millions €
- 3** **GOVINDIN**
Stockage des déchets à Cayenne
12,9 millions €

LES PLUS GROS FINANCEMENTS UE OBTENUS

- 1** **ÉPAG**
Écoquartier Rémire
6,83 millions €
- 2** **COMMUNE MARIPASOULA**
Groupe scolaire Abdallah
3,68 millions €
- 3** **COMMUNE MACOURIA**
École primaire Soula
3,1 millions €

LES APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) LES PLUS PLÉBISCITÉS

- 1** **AIDES AUX ENTREPRISES**
160 dossiers déposés
- 2** **MICROENTREPRISES**
79 dossiers déposés
- 3** **STRUCTURATION DES FILIÈRES**
58 dossiers déposés

DES CONVENTIONNEMENTS.....

CONVENTION ITI

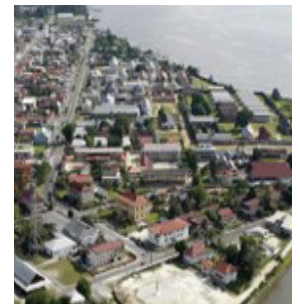
L'**Investissement Territorial Intégré (ITI)** sert à la mise en œuvre de stratégies territoriales définies au niveau local. Vu les enjeux majeurs de l'Ouest guyanais, la Collectivité Territoriale de Guyane a choisi de permettre à Saint-Laurent-du-Maroni de développer sa stratégie de développement au travers d'un ITI de **30 millions d'euros**



organisé selon quatre volets opérationnels autour du numérique au service des entreprises et de l'emploi ; de l'éducation de la formation professionnelle et de l'insertion ; des quartiers ; à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

2 CONVENTIONNEMENTS GAL

Le comité de sélection LEADER a validé les stratégies des Groupes d'Action Locale (GAL) du Nord-ouest et des Savanes. **1 500 000€** de FEADER ont été attribués pour la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Local du GAL du Nord-Ouest et celle du GAL des Savanes auxquelles s'ajoutent les enveloppes CNES et CTG. Le **GAL des Savanes** donne la priorité au tourisme via le développement de l'offre d'hébergement et des produits touristiques. Il s'agit aussi de définir l'identité partagée des « Savanes » afin de déterminer un positionnement touristique. Le **GAL Nord-ouest** s'axe quant à lui sur la structuration et le développement de l'offre touristique. Il mise également sur la valorisation du patrimoine culturel et naturel par le biais d'outils de communication et d'éducation à l'environnement.



FOCUS AMI : DOSSIERS RETENUS

Hébergement touristique et zone de bivouac	12
Aides aux entreprises	24
Recherche en Guyane	14
Biodiversité en Guyane	14
Structuration filière	18
Microentreprises	en cours

Seuls 4 dossiers complets ont été réceptionnés à ce jour. Les porteurs de projet doivent déposer au plus vite le dossier de demande de subvention pour ne pas perdre le bénéfice de la réservation de crédit européen.

La Collectivité Territoriale de Guyane, autorité de gestion des fonds européens, publie **4 Appels A Projet (AAP)** « **Formation professionnelle spécifique agricole** » dans le cadre de la mesure 1 « **Transfert de connaissances et actions d'information** » programme de développement rural de la Guyane (PDRG / FEADER 2014-2020).

- Formation professionnelle spécifique agricole, agro-alimentaire et agro-environnementale **340 000 €**
- Information et diffusion de connaissance à destination des actifs des petites exploitations agricoles **800 000 €**
- Information et diffusion de connaissance et de pratiques agricoles, agro-alimentaires et agro-environnementales **1 600 000 €**
- Information et diffusion de connaissance et de pratiques forestières **130 000 €**

Date limite de dépôt des demandes :
30 septembre 2016 à 12h (heure de Guyane)

ZOOM SUR LES APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)



AMI RECHERCHES BIS

Le potentiel de valorisation des résultats de la recherche et de transfert de connaissances vers les entreprises demeure insuffisamment exploité.

Cet AMI d'une enveloppe FEDER de **2 millions d'euros** limite les thématiques de recherche en favorisant la valorisation des **bioressources**, ainsi que la lutte contre les **vulnérabilités et les risques territoriaux**. Il prend donc en compte la recherche en agriculture orientée vers le soutien au développement de filières à forte valeur ajoutée et potentiel et en agro-transformation, la valorisation des ressources marines et primaires ainsi que les bioressources endogènes, mais également la recherche visant à appuyer les politiques publiques en faveur des populations vulnérables et celle du domaine des risques naturels.

LANCEMENT VERS
 NOVEMBRE 2016



AMI PROFESSIONS LIBÉRALES

Conformément aux orientations définies dans le PO FEDER-FSE 2014-2020, un **renforcement de la promotion de l'accueil des professions libérales dans les zones isolées** est souhaité. Dans ce but, une enveloppe FEDER de **1,5 million d'euros** est prévue. Certaines zones souffrent de déficit constant de personnel qualifié (la filière médicale notamment). De plus, le développement atypique de la Guyane met en lumière une grande diversité de micro-besoins spécialisés par zone géographique en fonction de la concrétisation des projets d'aménagement et de développement. Par ailleurs, l'éloignement et l'éparpillement de l'habitat entraînent des surcoûts d'investissements et de fonctionnement pour raccorder les habitants, les administrations et les entreprises dans les zones isolées.

L'appel à projet « **Approches collectives en faveur de l'animation agro-environnementale** » entre dans le cadre de la mesure 16 « **Coopération** » du programme de développement rural de la Guyane (PDRG / FEADER 2014-2020). Il vise de manière non exhaustive à :

- Créer et animer un réseau d'acteurs pour aider à répondre aux besoins identifiés sur les problématiques environnementales en vue de limiter l'incidence des activités agricoles sur leur milieu
- Mettre en place des actions d'animation et d'accompagnement des agriculteurs pour la mise en œuvre de leur MAEC
- Valoriser les agriculteurs entrant dans une démarche agro-environnementale en proposant une démarche pour adapter localement la certification environnementale et des actions de promotion pour améliorer la commercialisation des produits et sensibiliser les consommateurs finaux.

Date limite de dépôt des demandes :
30 septembre 2016 à 12h (heure de Guyane)

UN CHIFFRE, UNE INFO

**67,5
 Millions €**

C'est le montant alloué dans le programme opérationnel FEDER-FSE, à l'axe 4 : **Infrastructures de base et**

d'équipements collectifs, soit 17,4% de l'enveloppe. Dans cet axe, sont pris en compte les financements des infrastructures en matière d'eau et d'assainissement, de déchets, de logements (uniquement les réseaux primaires type FRAFU et ANRU). Il comprend également la conservation et la valorisation de la biodiversité.

PUBLICATION : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
 Pôle Affaires Européennes (PAE)

CONCEPTION - RÉDACTION : G. Larance

CRÉDITS PHOTOS : PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine
 2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne
 georgia.larance@ctguyane.fr